



REGLEMENT MINI TENNIS 2026/2027

Le Mini Tennis est proposé aux enfants nés en 2020 / 2021 / 2022

La durée du cours est de 1h par semaine, le mercredi matin de 9 h à 11 h ou le mercredi après-midi de 14 h à 17 h. Le samedi matin entre 9 h et 12 h en extérieur ou en intérieur s'il pleut.

CALENDRIER 2026/2027

1^{ère} session (Automne)	Première semaine : du 31/08/2026 au 05/09/2026 Dernière semaine : du 23/11/2026 au 28/11/2026
2^{ème} session (Printemps)	Première semaine : du 01/03/2027 au 06/03/2027 Dernière semaine : du 14/06/2027 au 19/06/2027

RAPPEL : pas de cours pendant les vacances scolaires.

ATTENTION : cours mercredi 11 novembre 2026 et samedis 1^{er} et 8 mai 2027.

PARTICIPATION

Le Mini Tennis est ouvert aux jeunes de 2020/2021/2022 ayant réglé leur participation pour l'année en cours.

Le montant pour 25 semaines de cours s'élève à **175 €**. **Le règlement des cours doit être effectué dans un délai maximum d'un mois suivant l'inscription. À défaut, l'accès aux cours sera suspendu jusqu'à la régularisation de la situation.**

Un remboursement pourra être envisagé uniquement sur justificatif pour raisons médicales de longue durée. Tout remboursement pour des raisons indépendantes de notre volonté ne sera pas possible.

CALENDRIER

La période de formation est de 25 semaines est étalée sur 2 sessions (automne et printemps). Une trêve hivernale a lieu de fin novembre à début mars.

TENUE VESTIMENTAIRE

Comme pour l'ensemble des adhérents du TC Salève une tenue correcte est exigée, composée de chaussures de sport. Les élèves devront avoir leur raquette adaptée à leur taille, il est possible d'en acheter une auprès de notre partenaire Tennis Pro à Ville-la-Grand. Prévoir également une boisson quel que soit le temps et une casquette ou un vêtement chaud suivant la saison.

LICENCE ET ATTESTATION MEDICALE

Les enfants du Mini Tennis sont obligatoirement licenciés à la Fédération Française de Tennis et bénéficient à ce titre de l'assurance liée à la licence. Un questionnaire personnel est à remplir et une attestation des parents (remplaçant le certificat médical) est à remettre au club en début de saison.

RESPONSABILITE

Avant de déposer leurs enfants au club les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les parents doivent arriver 5 mn avant la fin du cours pour récupérer leur enfant.

Pour le bon déroulement des cours, merci de ne pas rester sur le terrain et de respecter les horaires de début et de fin de cours de vos enfants.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents sauf pendant les cours et doivent rester dans l'enceinte du club.

DROIT A L'IMAGE

Au cours de la saison, des photographies des élèves pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre sportif sur les supports suivants : site internet/Facebook/Instagram du club.

Les autres dates et informations seront envoyées par mail au long de la saison.